Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_02-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LE MENTEC Stéphanie, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, M. BOBIK Sébastien, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean-Paul.
Mme MICHEL Martine a donnée pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
Mme GOBLET Gaëlle a donné pouvoir à M. DIERCKX Alexandre.

Était absent excusé : M. COSTA Sébastien.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-02	**Compte de gestion de l'exercice 2025.**

Le Conseil Municipal de LANDEVANT, à vingt voix pour et à six abstentions,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le compte de gestion est identique au compte administratif de l'exercice 2025 de la commune,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_02-DE

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➢ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

➢ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

➢ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

